



Montreuil, le 19 /07/18

**Lettre ouverte de la
CGT insertion probation**

A

**Madame la directrice de l'Ecole nationale
d'Administration Pénitentiaire et
Monsieur de Directeur de
l'administration pénitentiaire**

Objet : Remboursement des indemnités de stage à l'ENAP.

Madame la Directrice de l'ENAP, Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire,

Présente ces deux derniers jours à l'ENAP dans le cadre de la permanence syndicale accompagnant l'amphi d'affectation de la 21ème promotion de Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation, la CGT Insertion Probation a été interpellée par nombre de nos futurs collègues sur la problématique de l'indemnisation des frais de stage et des frais de déplacements.

Les stagiaires de 2nde année sortent en effet d'une période de stage de professionnalisation de plusieurs semaines. Lors de cette période, la majorité d'entre eux se retrouvent éloignés de leur domicile et doivent impérativement engager des frais conséquents pour se déplacer, s'héberger et se nourrir. Ces frais sont fort heureusement indemnisés par l'ENAP ; mais les délais de traitement et de remboursement sont actuellement inacceptables, mettant une partie de ces personnels dans des difficultés financières très concrètes.

La situation avait déjà poussé notre organisation à interpellier l'ENAP il y a quelques mois sur cette problématique de remboursement. Elle reste malheureusement toujours d'actualité, puisque la 21ème promotion vient d'être informée que l'indemnisation de ces frais ne s'effectuerait au mieux qu'en septembre 2018... **Autrement dit, après leur prise de poste en tant que titulaire !**

Cette situation est inacceptable. Les CPIP 21 terminent leur scolarité le 20 juillet et doivent prendre leur 1er poste de titulaire début septembre. Dans cet intermédiaire, tous vont être contraints d'engager des frais conséquents pour leur installation. Faute d'une indemnisation rapide des frais inhérents aux lieux de stage, certains seront, s'ils ne le sont pas déjà, en grande difficulté pour assurer financièrement ces démarches.

Les personnels concernés sont particulièrement remontés contre cette situation. Un courrier rédigé à la demande de l'ensemble des élèves de la CPIP 21 a été adressé par le délégué de promotion à la direction de l'ENAP. Il demandait simplement à ce que cette indemnisation s'opère de la manière la plus rapide possible. La CGT Insertion Probation ne peut que soutenir cette demande et s'indigne que l'administration n'ait pas anticipé cette difficulté quitte à faire assumer son inconséquence aux personnels ! A l'heure où l'administration ouvre des chantiers sur les risques psycho sociaux, il serait pertinent que l'administration

CGT Insertion Probation

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : spip.cgt@gmail.com

<http://www.cgtspip.org/>

réponde a minima à ses devoirs et obligations envers les personnels et leur permette de s'installer sereinement sur leur premier poste.

Nous demandons à ce que toute mesure utile soit mise en œuvre, au niveau de l'ENAP, voire de la DISP de Bordeaux et/ou de l'administration, afin de faire cesser cette situation scandaleuse.

La CGT insertion probation

Ce courrier sera rendu public

CGT Insertion Probation

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : spip.cgt@gmail.com

<http://www.cgtspip.org/>